

Envoi : 16/10/2018

Réception par le Préfet : 16/10/2018

Publication : 19/10/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-11-4

Séance du vendredi 12 octobre 2018

DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION HAUT-RHINOISE A BERLIN DANS LE CADRE DE LA COMMISSION INTERGOUVERNEMENTALE FRANCO-GERMANO-SUISSE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le déplacement d'une délégation de conseillers et d'agents départementaux à Berlin les 15 et 16 novembre 2018 pour prendre part à la Commission intergouvernementale franco-germano-suisse.
- Approuve la composition de la délégation comme suit :
 - Madame la Présidente Brigitte KLINKERT,
 - Monsieur Daniel ADRIAN, Président de la commission "Actions, relations internationales et promotion du bilinguisme",
 - Monsieur Pierre JAKUBOWICZ, conseiller spécial de la Présidente,
 - Monsieur Laurent LEONHARD, chef du service "Prospective et Politique Européenne".
- Décide qu'en cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu et un agent par un autre, dans la limite du nombre de places prévu initialement.
- Autorise la prise en charge par le budget départemental 2018 des frais générés par cette action, évalués à 1 600 €.
- Les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes suivantes du budget départemental 2018 :
 - 800 € pour les frais de déplacement et d'hébergement des élus sur le chapitre 65, fonction 021, nature 6532, programme 3276, service 029 du budget départemental 2018.
 - 800 € pour les frais de déplacement et d'hébergement des agents du Département sur le programme J613, code programme 32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251, numéro d'opération 54376 du budget départemental 2018.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité